

- VU le code de l'éducation, notamment son article L 952-1 ;
- VU la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU la circulaire n°2011-1016 du 29 juillet 2011 fixant les modalités d'examen des candidatures en vue d'une affectation dans les établissements publics d'enseignement supérieur ;
- VU la note de service du 02 juillet 2020 relative aux emplois et procédure d'affectation dans les établissements d'enseignement supérieur – année 2020 ;
- Vu l'article 30 du règlement intérieur de l'établissement ;

ARRETE

ARTICLE 1er. La commission d'affectation chargée d'examiner et de classer les candidatures au poste de PRAG/PRCE en Physique (campagne d'emploi 2022) est constituée comme suit :

- Mme Florence BAZZARO, directrice aux formations et à la pédagogie,
- M Christian CAMELIN, directeur du pôle Industrie 4.0,
- M Dominique STOESEL, professeur agrégé
- M Mohamed TACHIKART, maître de conférences
- M Daniel DEPERNET, membre du CEVU,
- M Ludovic VITU, membre du CS

ARTICLE 2. Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sevenans, le 02 novembre 2021

Le directeur,

Ghislain MONTAVON